ART. 19 SEXIES N° 288

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT** 

N º 288

présenté par M. Tardy

## **ARTICLE 19 SEXIES**

Supprimer cet article.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le comité de suivi de la réforme de l'usure, mis en place en 2010, avait été constitué afin de suivre les effets de la réforme de l'usure, pour une durée de 2 ans.

Sa mission étant terminée, sa pérennisation n'apparaît pas justifiée.